

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal Du 18 Juin 2007

Présents : G.BLEINC ; P.GUIGONNET ; M.HENRY ; P.AUGUSTIN ; L.CHAMOIN ; G.CARCELLER ; Y.CHIAVASSA ; P. CODOL ; M. MINGAUD ; M.MUSCARNERA ; J.RULFI

Excusée : S.EHMANN (arrivée à la deuxième question)

Absents : S.MISTRE ; Ch.REVEST ; L.ANGELIN

1/ Annulation de titres sur exercices antérieurs Budget eau et Assainissement.

Suite à une erreur de facturation, le conseil municipal a annulé un titre de 74,60 € de l'année 2004 du Budget Eau et Assainissement

Adopté à l'unanimité

2/ Reconduction ligne de crédit.

Reconduction d'une ligne de crédit de 700 000 €

Adopté à l'unanimité

3 / Convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition de personnel pour la compétence transports scolaires

Une convention va être établie entre la commune et la communauté de communes pour la mise à disposition de personnel pour l'exercice de la compétence transports scolaires. Melle Aurélie FERNANDEZ a été désignée par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

4 / Secours d'urgence en milieu rural

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir le mouvement initié par l'association des maires ruraux pour permettre aux pompiers d'assurer le transport d'urgence des personnes dans les endroits où les moyens habituels ne sont visiblement pas capables de l'assumer dans de bonnes conditions.

Adopté à l'unanimité

5 / Levée des options du lot n°10 Restaurant Scolaire

Dans le cadre des marchés du restaurant scolaire, le lot n°10 comprenait des options pour des petits équipements de cuisine. Il a été décidé de retenir certaines de ces options pour une somme de 5 784,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

6 / Avenant lot n°10 Restaurant Scolaire

Un avenant au lot n°10 a été voté pour la somme de 3 295,00 € HT

Adopté à l'unanimité

7 / Convention de mise à disposition de motopompes avec le Conseil Général

Une convention va être établie entre la commune et le Conseil Général pour la mise à disposition de trois motopompes.

Adopté à l'unanimité

8 / Rétrocession de la voie du lotissement les Jardins de Raoul

Dans le cadre de la rétrocession de la voie du lotissement Les Jardins de Raoul qui sera réalisé par acte administratif, Monsieur P.GUIGONNET a été désigné pour représenter la commune.

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 19 Juin 2007 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 19 Juin 2007
Le Maire